

AVIS DE CONSTRUCTION

Publication de projets de construction avec possibilité de compensation des charges (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire)

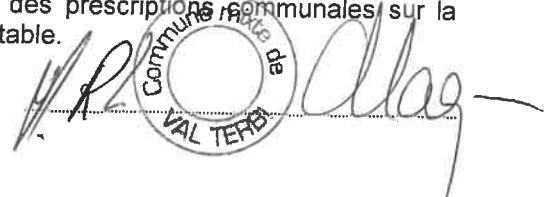
Veillez faire paraître l'avis de construction ci-après, dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura
du Mercredi 9 novembre 2016 n° 39

COMMUNE	Val Terbi LOCALITE Vermes
MAITRE D'OUVRAGE	Rémy Charmillot, Le Grand Ramboden 102C, 2829 Vermes
AUTEUR DU PROJET	Idem
OUVRAGE	Pose d'une installation photovoltaïque sur toiture existante (pans Est + Ouest) bâtiment 102C, 83 capteurs solaires, surface totale 136.12m ²
LOCALISATION	n° parcelle(s) 710 surface(s) 380'520 m ²
rue, lieu-dit	Le Grand Ramboden 102C
zone d'affectation (selon le plan de zones)	Zone agricole ZA
GENRE DE CONSTRUCTION	
Capteurs	Modèle LG Mono X2, teinte noire, pente toiture existante : 30°, pose capteurs : parallèle toiture.
DEROGATION(S) REQUISE(S)	Art 24 LAT
Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition	Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de la compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Le 7 novembre 2016 Au nom de l'autorité communale :

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Commune de VAL TERBI' around its perimeter. The signature appears to be 'R. Charmillot'.